



ATLANTIQUE TRIGNAC KARATE SHOTOKAN

6 rue des Frères Perruche 44570 TRIGNAC – Tel : 06 95 21 33 69

www.atks44.com



atks44.trignac@hotmail.fr



[atks.trignac](https://www.instagram.com/atks.trignac)



ATKS Trignac

Fiche d'inscription / Renseignements 2025/2026

Nom _____ (de jeune fille : _____)
Prénom _____ Sexe : M F Nationalité _____
Date et lieu de naissance _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Téléphone _____ Mobile (obligatoire) _____
En cas de garde alternée, mobile des 2 parents (ou représentants légaux) _____
Adresse mail _____

Pour les enfants mineurs :

Nom du représentant légal _____

Adresse si différente _____

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom – prénom _____ Téléphone _____

A déjà pratiqué le karaté (1) :

Si oui, nom de l'ancien club : **OUI - NON**

Nom du professeur/enseignant _____

Historique des grades :

<u>KYU</u>	<u>date d'obtention</u>	<u>KYU</u>	<u>date d'obtention</u>
Blanc 6 ^{ème} kyu		Vert 3 ^{ème} kyu	
Jaune 5 ^{ème} kyu		Bleu 2 ^{ème} kyu	
Orange 4 ^{ème} kyu		Marron 1 ^{er} kyu	

Possède déjà un passeport FFKDA (1) : OUI - NON

Passeport obligatoire pour la pratique de la compétition (à partir de la 2^{ème} année de pratique) et le passage de grade (Coût à la charge de l'adhérent 25€)

Pour les licenciés désirant faire de la compétition (à partir de la deuxième année de pratique) :

⇒ **il est obligatoire de vous équiper personnellement (à partir de la 2^{ème} année de compétition) en protections (poings, pieds, protège-tibia, protège-dents, coquille)**

(1) rayer la mention inutile

Inscription au cours :

Cours enfants 7-9 ans

Cours adultes débutants (+14ans)

Cours enfants 10-13 ans

Cours adultes confirmés (+14ans)

Modalité de Règlement de la licence + la cotisation

à partir de 2 licences dans le même foyer : remise de 10% sur la 2^{ème} licence, remise de 15% sur la 3^{ème} licence

Cours enfants 7-9 ans

130 €

Cours adultes débutants

190 €

7 ans révolus pour le 30 septembre 2024

Cours enfants 10-13 ans

130 €

Cours adultes confirmés

190 €

Cours adultes (pour les non licencié ATKS)

160 €

Possibilité de règlement en 2 ou 3 fois mais TOUS les chèques doivent être remis lors de l'inscription

Si vous désirez une attestation de paiement, cocher cette case

(nécessaire pour la participation des comités d'entreprise)

Cette attestation vous sera remise après encaissement du 1^{er} règlement de l'adhésion



Communication :

J'autorise la prise de photos et la réalisation de vidéos,

dans le but de promouvoir le karaté et l'ATKS (*rayez la mention inutile*)

OUI - NON

Autorisation :

Je soussigné(e), _____ responsable légal, autorise mon enfant à participer aux manifestations durant la saison, organisées par la F.F.KARATE et ses organismes déconcentrés (Ligues et Départements).

J'autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la manifestation.

Sécurité des enfants :

Les parents veilleront à accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à l'entrée de la salle ; s'assurer de la présence du professeur avant de partir et venir le(s) récupérer dans la salle à la fin du cours.

Les adhérents mineurs ne sont sous la responsabilité du professeur ou du représentant du club qu'à partir du moment où ils pénètrent dans la salle de pratique ; en dehors de celle-ci, ils restent sous la responsabilité de leurs parents et/ou accompagnateurs. La responsabilité des professeurs et de l'association ne saurait être engagée pour tout évènement à l'extérieur de la salle. A l'issue du cours, les mineurs ne doivent pas quitter le complexe sportif seuls. Dans le cas contraire, veuillez cocher la ligne ci-dessous.

j'autorise mon enfant à quitter seul le cours et à rentrer par ses propres moyens

A joindre AVEC cette fiche de renseignements :

- La demande de licence FFKDA** complétée
- Pour les mineurs, l'**Attestation sur l'honneur** liée au questionnaire médical
- Le **paiement complet**
- 1 **Photo d'identité** pour établissement de la carte club (**obligatoire pour les enfants**)

Je, soussigné(e) _____ certifie **exact les renseignements fournis et avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ATKS.**

Date

Signature (*précédée de la mention « lu et approuvé »*)